
L'élaboration du PLUi de Val de Gers se poursuit avec les commissions locales

Suite à la réalisation d'un diagnostic du territoire présenté à la population en avril 2024, la seconde étape d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Val de Gers a débuté au printemps. Cette étape consiste à la rédaction d'un « Projet d'Aménagement et de Développement Durables » (PADD). Clef de voûte du PLUi, ce document est l'expression du projet politique porté par les élus pour le territoire. Il définit les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble des 45 communes de Val de Gers pour la période 2026-2040.

À l'occasion de quatre Commissions Locales qui se sont déroulées le 2 décembre à Boucagnères, le 4 décembre à Masseube et Chélan et le 5 décembre 2024 à Seissan, les élus des communes de Val de Gers ont pu débattre sur une proposition de PADD, émise par le bureau d'études qui les accompagne dans l'élaboration du PLUi. Cette proposition découle d'un travail de concertation de plusieurs mois, structuré autour d'un questionnaire adressé aux élus, d'ateliers thématiques et de réunions réunissant des élus référents pour les 45 communes du territoire.

Cette première version du PADD tient compte des nombreuses thématiques obligatoires, définies dans le Code de l'Urbanisme : Aménagement de l'espace, Equipements, Paysages, Loisirs, Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques, Habitat, Transports, Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers... Pour chacun de ces thèmes, il s'agit de définir un projet d'aménagement et de développement du territoire qui tienne compte des enjeux auxquels il fait face, des besoins et attentes des habitants, et de la volonté des élus.

Elaboré en cohérence avec les documents d'urbanisme avec lesquels il doit être compatible, ce PADD s'inscrit dans la lignée des orientations fixées par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Gascogne et des travaux engagés dans le cadre de la future charte du Parc Naturel Régional (PNR) Astarac. Dans ce PADD, sont abordés des sujets aussi variés que le nécessaire renforcement de l'attractivité des centralités, l'adaptation des logements aux évolutions de la taille des ménages et au vieillissement de la population, l'importance de la perméabilité des sols, la préservation des vues dégagées sur le paysage, la valorisation des modèles agricoles de polyculture-élevage, la pérennisation des services et commerces de proximité...

Présenté à tous les élus du territoire fin décembre, ce document sera présenté à la population lors d'une réunion publique qui se déroulera au printemps 2025. D'ici là, toute personne qui le souhaite peut rester informée de l'élaboration du PLUi de Val de Gers sur le site Internet dédié : <https://plui.cc-valdegers.fr>

Contacts presse :

Pôle Aménagement et Développement du Territoire, 05 62 61 67 92, plui@cc-valdegers.fr

Geoffrey AUBIAN, Chargé de communication, 05 62 05 99 64, communication@cc-valdegers.fr

Val de Gers

Communauté de Communes

1 place Carnot - BP 14 - 32260 SEISSAN

Tél : 05 62 05 99 64 - Fax : 05 62 61 84 49

www.cc-valdegers.fr